**ARRETE PORTANT RETENUE SUR LE TRAITEMENT D’UN FONCTIONNAIRE POUR ABSENCE DE SERVICE FAIT**

***Les mentions en italiques constituent des commentaires destinés à faciliter la rédaction de l’arrêté. Ils doivent être supprimés de l’arrêté définitif.***

Le Maire *(ou le Président)* de ...

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l’article 20, premier alinéa ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l’article 87 premier alinéa ;

Considérant que Monsieur *(ou Madame)* …, *(grade)* ..., est en situation d’absence non justifiée à compter du …… jusqu’au …… inclus, soit … jour(s) ;

Considérant que cette absence de service justifie la mesure d’une retenue sur traitement pour absence de service fait ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Monsieur *(ou Madame)* … né*(e)* le ..., à ..., *(grade)* ..., subira au titre de ses absences non justifiées du … jusqu’au … inclus, soit … jours, une retenue sur traitement pour absence de service fait égale à un trentième du traitement mensuel pour toute journée d’absence.

Cette période ne sera pas prise en compte dans la carrière de l’agent.

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services *(ou la secrétaire de mairie, le Directeur…)* est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur *(ou Madame)*...

**Article 3 :**

Le Maire *(ou le Président)* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d’Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

**Article 4**:

Ampliation du présent arrêté sera transmise au Président du Centre de Gestion et au comptable de la collectivité.

Notifié à l'agent le : Fait à ..., le ...

(date et signature) Le Maire *(ou le Président)*,